



MISE À JOUR LE 17/03/2021

## COVID-19 - Vaccins

Le développement et la mise sur le marché des vaccins contre la COVID-19 sont soumis à des exigences scientifiques et réglementaires qui permettent de garantir au mieux la qualité, la sécurité et l'efficacité de leur utilisation.

L'ANSM mobilise son expertise auprès de l'Agence européenne des médicaments (EMA), qui est au cœur de l'évaluation scientifique des vaccins contre la COVID-19 pour l'Union européenne, en vue de leur autorisation de mise sur le marché.

Sur le territoire national, l'ANSM intervient dès la phase de développement des vaccins en évaluant et en autorisant les essais vaccinaux conduits en France.

L'ANSM poursuit son action après l'autorisation de mise sur le marché en participant au contrôle de la qualité des vaccins et en surveillant leur sécurité d'emploi.

[Quelles sont les 3 étapes majeures de la fabrication d'un vaccin ?](#)



**Concevoir un vaccin a  
toujours été une course de fond,**

## A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



COVID-19 - Mise en place et surveillance des essais cliniques portant sur les vaccins



COVID-19 - Evaluation des demandes de mise sur le marché des vaccins



COVID-19 - Vaccins autorisés



COVID-19 - Dispositif de surveillance renforcée des vaccins



Effets indésirables liés aux vaccins autorisés contre la COVID-19 : ce qu'il faut savoir



COVID-19 - Suivi hebdomadaire des cas d'effets indésirables des vaccins



COVID-19 - Contrôles de la qualité des vaccins



COVID-19 - Vaccins et femmes enceintes

### Pour en savoir plus

[Qu'est-ce qu'un essai clinique dans le cas d'un vaccin ?](#)

[Comment est assurée la sécurité des vaccins ? - Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

[En savoir plus sur la vaccination en général](#)

[Portail européen d'information sur la vaccination](#)